Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Publié le 29 SEP. 2022
ID : 074-200011773-20220929-CC_2022_0088-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

N° CC_2022_0088

Séance du : mercredi 28 septembre 2022

Convocation du : 21 septembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Danielle COTTET

Membres présents :
Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Matthieu LOISEAU, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI

Représentés :
Guillaume MATHELIER par Christian DUPESSEY, Laurent GILET par Bertilla LE GOC, Maryline BOUCHÉ par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Dominique LACHENAL par Michel BOUCHER, Louiza LOUNIS par Pascal SAUGE, Amine MEHDI par Sophie VILLARI, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Nadège ANCHISI par Jean-Paul BOSLAND, Yannick CHARVET par Danielle COTTET, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER, Alain LETESSIER par Nadine JACQUIER

Excusés :
François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Stéphane PASSAQUAY

***

Le Pôle métropolitain du Genevois français est composé de huit intercommunalités membres, situées dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, et représente 425 000 habitants, 117 communes, 119 000 emplois et 22 000 entreprises. Il constitue la partie française du Grand Genève, agglomération franco-suisse d'un million d'habitants.

Il agit dans quatre domaines prioritaires : la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement, le développement économique et la formation. La transition écologique constitue le fil directeur de son action. Il représente ses membres au sein des différentes instances de coopération transfrontalière.

Malgré une poursuite de la pandémie et des mesures sanitaires, l'année 2021 aura démontré l'émergence de nouveaux besoins et nouvelles problématiques, dont la résolution ne peut s'envisager qu'à l'échelle du bassin de vie transfrontalier. Le Pôle métropolitain s'est ainsi montré à plusieurs reprises force de proposition auprès des partenaires suisses et français, pour la mise en place et le maintien de mesures liées au télétravail frontalier (passage frontière, télétravail, etc.) prolongé jusqu'au 30 juin 2022 et à la gestion de la crise tenant compte de la notion de bassin de vie transfrontalier.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Publié le 29 SEP. 2022
ID : 074-200011773-20220929-CC_2022_0088-DE

La signature du projet d'agglomération de 4ème génération en juin [illegible] partenaires du Grand Genève a permis à plusieurs projets essentiels au Genevois français d'être proposés au cofinancement de la Confédération suisse. Une remise officielle du Projet d'agglomération aux autorités fédérales a été organisée pour la première fois, le 8 juin 2021.

Fil directeur du mandat 2020-2026, la transition écologique se retrouve désormais dans toutes les thématiques traitées et s'est traduite, à l'échelle du Grand Genève, par la démarche Grand Genève en Transition, la préparation des Assises européennes de la transition énergétique, La Nuit est belle ainsi que le déploiement d'une consultation à l'échelle transfrontalière qui permettra de compléter notre réflexion pour une agglomération décarbonée en 2050.

L'adoption de la Charte mobilité du Genevois français a permis le lancement d'une nouvelle phase devant permettre de déterminer le périmètre, les modalités d'organisations et de financement d'une Autorité organisatrice commune aux EPCI volontaires au 1er janvier 2025. Les incitations au covoiturage combinées au déploiement continu de l'autopartage CITIZ illustrent la volonté du Pôle métropolitain d'aller vers des transformations profondes dans la mobilité du quotidien et l'aménagement du territoire.

Enfin, 2021 aura vu également la poursuite de services et démarches telles que la Cité des métiers du Grand Genève et Grand Forma pour l'orientation et la formation, ainsi que le lancement de la préfiguration d'un SCOT métropolitain, de la démarche « Entrez dans la boucle » pour une économie circulaire du Genevois français, et des actions culturelles telles que l'exposition photographique itinérante dans plus de 30 communes du Grand Genève.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport d'activités 2021 du Pôle Métropolitain du Genevois Français dont Annemasse Agglo est membre.

Vu les dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français dont Annemasse Agglo est membre,

Considérant que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions d'intérêt métropolitaines, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale, portées par le Pôle Métropolitain du Genevois Français au cours de l'année 2021,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2021 du Pôle métropolitain du Genevois français.

Le Secrétaire de séance

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE
Date : 29/09/2022
Qualité : Agglo - DGS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.